



**PROCES VERBAL**  
**Conseil Communautaire**  
**du 11 avril 2024**

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 11 avril, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 02 avril 2024, s'est réuni au salon d'honneur de la Communauté de communes, à Montmélián, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE			X
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		

Régis	BARBAZ	LE BOURGET EN HUILE			X
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY		J.F. CLARAZ	X
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN			X
Anne	CONAND	MONTMELIAN		A. BUISSON	X
David	FAUCONET	MONTMELIAN			X
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS		C. FAVRE	X
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. POMA	X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY		M. BOUVIER	X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

*Béatrice SANTAIS constate le quorum et ouvre la séance.*

*Sébastien MARTINET est désigné secrétaire de séance.*

## **88-2024 VOTE DES TAUX DE TEOM POUR 2024 - POUR LES 14 COMMUNES DU SECTEUR DE CHAMOIX SUR GELON ET SAINT PIERRE D'ALBIGNY**

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont votés par la Communauté de communes Coeur de Savoie.

Depuis 2014, année de la fusion, plusieurs taux sont applicables selon les différents modes de gestion du service de collecte des Ordures Ménagères en vigueur sur le territoire.

L'équilibre du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour 2024 a été construit avec les taux de TEOM suivants :

**Pour les 14 communes du secteur de Chamoux sur Gelon et Saint Pierre d'Albigny**

Il est proposé de maintenir le taux de la zone 1 et de la zone 2, à savoir :

- zone 1 : 11 %,
- zone 2 : 8 %

La zone 2 correspond à des communes ou des hameaux qui ont un planning de collecte annuel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **MAINTIENT** les taux de TEOM du secteur de Chamoux sur Gelon et Saint Pierre d'Albigny pour 2024 à :
  - Zone 1 : 11 %
  - Zone 2 : 8 %
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

## **89-2024 VOTE DES TAUX DE TEOM POUR 2024 - SECTEUR SIBRECSA**

Rapporteur : Béatrice SANTAIS

Les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sont votés par la Communauté de communes Coeur de Savoie.

Depuis 2014, année de la fusion, plusieurs taux sont applicables selon les différents modes de gestion du service de collecte des Ordures Ménagères en vigueur sur le territoire.

L'équilibre du budget annexe « Déchets ménagers et assimilés » pour 2024 a été construit avec les taux de TEOM suivants :

**Pour les 27 communes des secteurs de l'ex Communauté de communes du Pays de Montmélian et de l'ex Communauté de communes La Rochette Val Gelon (secteur SIBRECSA)**

Ces taux sont déterminés en fonction du besoin de financement du SIBRECSA. Pour permettre de résorber le déficit de la section de fonctionnement de l'établissement et lui permettre d'honorer l'ensemble des prestations de services nécessaires à la gestion des déchets, conformément au projet de budget primitif 2024 du SIBRECSA, il est nécessaire d'augmenter le taux de TEOM sur le secteur du syndicat afin de pouvoir verser la contribution demandée. L'ensemble du périmètre passera en collecte unique, aussi il n'y a plus lieu d'appliquer de taux différenciés.



En fonction des éléments du Budget primitif 2024 du SIBRECSA, voté en Conseil syndical le 9 avril, il est proposé d'adopter le taux unique de 11,00%.

*Jean-Claude NICOLLE réitère sa proposition, transmise par mail le 03 avril 2024, de mettre en place une gestion tournante du SIBRECSA en alternant tous les deux ans entre la Communauté de communes Le Grésivaudan et celle de Cœur de Savoie. Il trouve anormal de faire payer aux habitants une augmentation de 50% des taxes d'ordures ménagères et indique qu'une démission de l'exécutif du SIBRECSA serait toute indiquée du fait de la situation financière actuelle.*

*Béatrice SANTAIS comprend et partage la sidération et la colère ressenties par les élus. Toutefois l'augmentation du taux de TEOM pour le porter à 11% en 2024 permet d'équilibrer le service à son prix réel. Ce taux est déjà celui en vigueur sur les secteurs de Chamoux et Saint Pierre d'Albigny. En revanche, l'absence de communication est inadmissible, puisque fin 2022 et fin 2023 l'exécutif du SIBRECSA n'a donné aucun signe d'alerte.*

*Il y a une réelle sensation d'absence de maîtrise de la situation. L'augmentation des prix des marchés aurait dû être signalée à partir de fin 2022 afin de mettre en place des mesures économiques en amont et organiser l'étalement dans le temps de l'augmentation de la TEOM.*

*L'inverse s'est produit puisqu'en 2023, les charges de personnel, par exemple, ont augmenté de 50%. L'augmentation aurait vraisemblablement été identique à celle proposée aujourd'hui, mais avec une maîtrise de la situation, et des explications communiquées en amont. La confiance aurait pu être conservée.*

*Béatrice SANTAIS explique que la mise en place immédiate d'un comité de suivi a été demandée avec la réalisation d'un point de l'avancement des mandatements et des encaissements chaque mois, pour suivre précisément l'exécution du budget et éviter de nouvelles mauvaises surprises.*

*En aparté elle a également soumis au Président du SIBRECSA que la mairie de Pontcharra ne s'occupe plus de la comptabilité. En effet, ce service coûte 20 000€ par an et surtout la gestion actuelle n'est pas suivie correctement puisqu'elle ne s'accompagne d'aucun conseil ni d'aucune alerte. Possiblement la comptabilité sera confiée à la Communauté de communes Le Grésivaudan puisque la trésorerie se trouve en Isère. Le but serait d'avoir un véritable suivi comptable, avec la mise en place d'alertes en cas de besoin.*

*Elle préfère un Comité de suivi à une présidence tournante comme suggéré par Jean-Claude NICOLLE, car il lui paraît indispensable que l'équipe en place assume ses responsabilités et ne se débarrasse pas du problème si facilement.*

*Il faudra nécessairement un contrôle régulier de la part de Cœur de Savoie et du Grésivaudan.*

*Jean-Claude NICOLLE déplore le fait que les administrés payent les pots cassés de cette mauvaise gestion.*

*Béatrice SANTAIS répète que malgré la mauvaise gestion, l'augmentation actuelle de la TEOM, portant son taux à 11%, aurait certainement été nécessaire pour palier le coût actuel du service.*

*Jacky GACHET indique qu'il aurait fallu un échelonnement de cette augmentation afin d'éviter aux communes d'annoncer à leurs habitants en même temps la diminution du nombre de passage hebdomadaire pour le ramassage des ordures, une augmentation de la TEOM de 50% et l'arrêt du ramassage des cartons. L'information circule déjà sur les réseaux sociaux, ce qui va rendre la communication encore plus compliquée.*

*Béatrice SANTAIS précise que ce passage de C2 en C1 (de 2 collectes à 1 collecte par semaine) ne concerne que Montmélian et Valgelon-la Rochette, qui auront donc deux fois moins de collecte.*

*Le Président du SIBRECSA souhaitait que la communication sur cette diminution des passages soit portée par les maires des communes concernées, ce qui a été refusé. Elle considère que c'est au SIBRECSA d'assumer ce choix et de l'expliquer.*

*La problématique du stockage des ordures pour les immeubles d'habitation va être compliquée à gérer. Le SIBRECSA proposait la mise en place de CSE (Containers Semi Enterrés). Mais ceux-ci seraient aux frais des communes, ce qui n'a pas été budgété.*

*Béatrice SANTAIS rejoint Jacky GACHET et déplore la situation actuelle et la mise en place brutale de ces changements.*

*Jean-Yves BERGER SABATTEL explique qu'il a voté l'ensemble du budget du SIBRECSA, car il lui semblait plus grave de ne pas voter, mais il rejoint la réflexion de la Présidente concernant l'externalisation de la gestion financière du SIBRECSA.*

*En revanche il est dubitatif sur le fait de laisser cette gestion à la Communauté de communes du Grésivaudan car il ne connaît pas la temporalité de l'étude « portant sur la dissolution du SIBRECSA », ce qui lui semble trop flou.*

*Il voudrait que Cœur de Savoie soit aussi impliquée dans cette gestion, malgré le fait que la trésorerie soit en Isère. Concernant la direction, il considère que le Président doit gérer les problèmes actuels car il en est responsable et qu'il doit se confronter aux difficultés que sa gestion a engendrées.*

*Il n'y a plus aucune confiance, notamment sur les compétences professionnelles des services et de l'exécutif du SIBRECSA, car c'est l'ensemble du bureau et de la direction qui a manqué de professionnalisme. Au retour de Marc GIRARD et une fois la commission mise en place, il souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur le fait de pousser ou non le Président à quitter ses fonctions ; et sur ce qui pourrait être mis en place pour le remplacer.*

*Ghislain GARLATTI tient à s'exprimer au nom des électeurs et souligne, en tant que délégué des Marches, la perte globale de confiance ressentie, avec le sentiment d'avoir été trompé. Il trouve positif que l'ensemble de la population fasse des efforts pour trier davantage et que la dynamique actuelle est positive. Il est donc dommage que cette augmentation du taux de TEOM et les actions d'économies mises en place risquent de freiner cet élan, d'autant plus dans le contexte d'inflation. Il souligne la réussite d'avoir pu limiter l'augmentation à 50% au lieu des 70% initialement annoncés, mais dans le cadre de son mandat, il ne peut pas accepter cette augmentation.*

*Il ajoute qu'une unanimité sur ce vote serait un très mauvais signal envoyé aux gestionnaires du SIBRECSA qui pourraient se rassurer en voyant que leurs erreurs sont entérinées par les délégués et compensées par les habitants.*

*Il considère qu'une opposition à cette augmentation est nécessaire, malgré l'ensemble des enjeux.*

*Il précise que ce choix n'a rien de personnel ou de politique et qu'il s'agit de respecter les électeurs et le principe démocratique.*

*Béatrice SANTAIS lui répond qu'elle préfère parler au nom des citoyens.*

*Elle explique qu'elle n'a pas pour habitude de tenter de convaincre ou de faire changer d'avis les conseillers communautaires souhaitant s'opposer à une délibération. Pour autant, elle propose une abstention massive, en restant, par exemple, la seule à voter pour l'augmentation. Ceci afin que le Conseil communautaire puisse exprimer son mécontentement et que ce dernier soit visible. Elle comprend que voter unanimement puisse sembler passif vis-à-vis de la situation rencontrée.*

*Jean-Claude NICOLLE propose de conditionner le vote de cette délibération au départ du Président du SIBRECSA.*

*Béatrice SANTAIS précise une nouvelle fois être opposée à son départ et souhaite le laisser assumer cette situation, comme il semble être prêt à le faire.*



*Elle souligne que le Président du SIBRECSA reste malgré tout un collègue, qui mérite donc de la considération et du respect. Il n'a pas agi comme il aurait dû, mais son équipe non plus. Les torts sont donc partagés. Les élus ont besoin d'être entourés de services qui soient compétents car c'est une équipe dans son ensemble qui permet d'avancer.*

*Elle ne dédouane pas le Président pour autant et comprend la colère ressentie, mais le Président doit rester et il sera accompagné par Cœur de Savoie à l'avenir, afin de redresser la barre, pour les habitants du territoire.*

*Michel DURET souligne qu'il ne s'agit pas uniquement du problème de gestion mais aussi d'une absence de communication. Le Président n'a pas nécessairement à avoir des compétences en matière financière et sa direction semble en manquer également, mais il aurait dû traduire auprès de son bureau et du collectif les problèmes inhérents au budget. Il préférerait, plutôt qu'un vote avec abstention, la rédaction d'une motion qui rappellerait l'insatisfaction de l'ensemble des délégués communautaire. Cette motion forcerait le Président du SIBRECSA à agir. Il rejoint Béatrice SANTAIS sur la nécessité de le laisser assumer ses erreurs, un départ lui faciliterait finalement les choses.*

*La motion serait pour lui un rappel politique et responsable de chaque maire.*

*Cela ne remettrait pas en cause le vote du taux, qui est effectivement économiquement nécessaire du fait de l'augmentation des coûts du service.*

*L'absence d'explications sur la situation actuelle est difficilement supportable.*

*Béatrice SANTAIS répond que rien n'a été rédigé en ce sens pour le moment, mais qu'il est possible de le faire pour le conseil du mois de mai. Cette motion pourrait être une manière de demander officiellement des choses concrètes ; telles que la création du Comité de suivi et que la gestion soit confiée à d'autres services que la mairie de Pontcharra.*

*Carlo APPRATI soutient la proposition de motion de Michel DURET.*

*Il pense que le Président du SIBRECSA n'a pas été capable de voir venir les problématiques d'augmentation du budget. Il indique que l'étude permettra d'éclaircir la situation et qu'un bilan concret pourra être dressé ensuite. Il ne s'opposera pas au vote des taux, car l'augmentation des coûts est réelle. Il précise que le Président du SIBRECSA n'a pas su refuser les différentes demandes des conseillers, qui n'étaient parfois pas finançables.*

*Jean-Yves BERGER SABATTEL souligne que la communication en direction des délégués du SIBRECSA a été lamentable, puisque seule Béatrice SANTAIS a exposé le problème.*

*Dans les communes, un courrier du Président du SIBRECSA a été reçu dans lequel il est demandé aux communes de relayer la communication du SIBRECSA auprès des habitants. De même un courrier a été envoyé aux EHPAD leur demandant d'investir dans des containers et de payer pour un ramassage supplémentaire. Le Président du SIBRECSA s'est engagé à communiquer davantage, mais il est important de revoir la méthode car recevoir ce type de courrier est scandaleux.*

*Jean-Yves BERGER SABATTEL et Jacky DONJON indiquent que leurs communes ne relayeront pas ces informations.*

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à la majorité par 13 voix pour, 1 voix contre (Ghislain GARLATTI) et 40 abstentions (Catherine BRISSE, Fabienne PICHON-DEGUILHEM, Nicole BOUVIER, Yannick LOGEROT, Cécile DEBRION, Eric BARBIER, Christelle HUGONOT, Jean-Luc BENETTI, Arlette BRET, Jean-Michel BLONDET, Michel DURET, Jean-François CLARAZ, Jacqueline SCHENKL, Jean-François DUC, Nathalie POMEON, André DAZY, Sébastien MARTINET, Jean-Claude NICOLLE, André BUISSON, Anne CONAND, Yves PAVILLET, Lionel MURAZ, Jean-Jacques BAZIN, Caroline LEVANNIER, Jacques VELTRI, Franck VILLAND, Alain COMBAZ, Michel BOUVIER, Virginie REYNAUD, Lionel GOUVERNEUR, Martine POMA, Laëticia NOEL, Isabelle JARRIAND, Emmanuel COUX, Jean-Claude BENGRIBA, Jacky DONJON, David ATES, Jacky GACHET, Eric SANDRAZ, Denise MARTIN) :

- **FIXE** un taux unique de TEOM sur les secteurs de Montmélian et Valgelon La Rochette pour 2024 de 11,00% ;
- **CHARGE** la Présidente de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

#### **90-2024 DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS (M57) – DM n° 1 - EXERCICE 2024**

Rapporteur : Jacky DONJON

Le budget annexe Déchets ménagers et assimilés doit faire l'objet d'une décision budgétaire modificative à ce stade de réalisation de l'exercice suite à l'adoption des taux de TEOM postérieure au vote du Budget primitif, adopté à la séance du 28 mars 2024.

Afin de régulariser le montant de l'appel à contribution 2024 du SIBRECSA qui s'élèverait à 3 626 611 €, et conformément à l'augmentation du taux de TEOM sur les secteurs de Montmélian et Valgelon La Rochette, il est nécessaire de prévoir une augmentation :

- en dépenses du compte 7398 « Reversements, restitutions et prélèvements divers », à hauteur de 1 073 500 €
- en recettes du compte 73133 « Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées », à hauteur de 1 073 500 €





Les ajustements de crédits proposés sont les suivants :

Compte	Libellé	BP 2024	DM AUGMENTATION DE CREDITS	BP + DM
F	FONCTIONNEMENT			
D	DEPENSE			
014	Atténuations de produits	2 553 500,00	1 073 500,00	3 627 000,00
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	2 553 500,00	1 073 500,00	3 627 000,00
R	RECETTE			
731	Fiscalité locale	3 954 000,00	1 073 500,00	5 027 500,00
73133	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées	3 954 000,00	1 073 500,00	5 027 500,00

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la DM n°1 du budget annexe Déchets ménagers et assimilés (M57) exercice 2024 comme présentée ci-dessus.

### Informations diverses

#### Prochains Conseils communautaires :

- 16 mai 2024, à Saint Pierre d'Albigny
- 11 juillet 2024 au Bourget en Huile

#### Forum des maires au sujet des ZFEm organisé sous l'égide de Métropole Savoie

- 02 mai 2024 dans l'après-midi

#### Pose de la première pierre de la STEP du Domaine

- 25 avril 2024

La séance est levée à 18h45

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

